Interview
Patrick Aebischer fourmille de projets pour l'EPFL en 2013 **Page 11**

EDDY MOTTAZ

Automobile
Visite de la nouvelle usine ultramoderne de la marque Dacia au Maroc **Page 13**

SMI **7058,92** +0,55%		Dollar/franc	0,9265
Eurostoxx 50 **2709,35** +0,30%		Euro/franc	1,2085
		Baril Brent/dollar	110,89
		Once d'or/dollar	1648

La sanction contre Wegelin augure du sort des banques aux Etats-Unis

> **Secret bancaire** La banque saint-galloise n'a pas obtenu un si mauvais accord selon les experts bancaires

> De telles solutions négociées avec la justice américaine pourraient se répéter

Pierre-Alexandre Sallier

Officiellement, morne plaine. «Nous ne prenons pas position sur les déclarations de Wegelin», indiquait vendredi le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales à Berne. Se contentant de répéter que les «négociations entre la Suisse et les Etats-Unis pour parvenir à une solution globale visant à régler le passé continuent».

Pourtant, la place financière respire, vingt-quatre heures après avoir dû assister aux piteuses excuses, devant un tribunal new-yorkais, de l'un des propriétaires de la plus vieille banque suisse. Pour ses activités «moralement répréhensibles»: avoir accueilli 1,2 milliard de dollars cachés par des Américains fuyant le fisc. Bien sûr, dans sa présentation de l'accord, Preetinder Bharara, procureur vedette de Manhattan, n'hésite pas à rappeler qu'il a accroché à son tableau de chasse une «banque suisse fondée en 1741». Evidemment, ces pressions américaines ont conduit à la vente forcée de la maison tricentenaire. Et, oui, «ces aveux confirment le sentiment que, dès le départ, la banque a voulu solder l'affaire, sachant qu'il n'y aurait rien à défendre», enterre l'avocat fiscaliste Philippe Kenel.

Le milieu tente pourtant de se rassurer quant au sort des dix établissements – parmi lesquels la Banque cantonale de Zurich, Julius Baer ou Credit Suisse – susceptibles d'être acculés, à leur tour, au grand marchandage judiciaire. Analysé froidement, l'accord accepté par Konrad Hummler et les autres associés de Wegelin n'apparaît pas aussi amer. «J'espère que ce règlement montrera la voie à suivre pour les dossiers des autres banques», ose même Thierry Boitelle, associé fiscaliste au sein du cabinet Bonnard Lawson à Genève. Un parallèle que laisse en tout cas espérer la similarité du texte de la récente plainte déposée à l'encontre d'employés de la Banque cantonale de Zurich.

> «Obtenir les dédommagements et arrêter la procédure, c'est ce qui intéresse avant tout le procureur»

Disproportionnées, les sanctions de 74 millions de dollars que doivent régler les associés de Wegelin? Thierry Boitelle esquisse un calcul. Les banques avaient coutume de percevoir des frais de 1 à 2% sur les comptes non déclarés. Ce qui signifie – pour des dépôts de 1,2 milliard de dollars – 120 millions gagnés en dix ans. Soit près du double des dédommagements exigés. Et puis, aucun banquier saint-gallois ne croupira à Sing Sing. Les explications du procureur Bharara laissent entendre que les menaces de peines de prison pourraient disparaître avec la validation de l'accord par le juge Rakoff, prévue le 4 mars,

Une telle solution négociée fait aussi le jeu des autorités américaines. «Obtenir le paiement de dédommagements et arrêter la procédure, c'est ce qui intéresse avant tout le procureur dans ces histoires de criminalité en col blanc; la vie judiciaire new-yorkaise l'a souvent montré, par exemple avec les dédommagements payés par la banque Standard Chartered pour ses activités en lien avec l'Iran», rappelle Thierry Boitelle. «Obtenir rapidement du cash n'est pas le seul objectif», contredit Yves Nidegger, cofondateur de l'Etude Nidegger et Blanc à Genève. Les Etats-Unis visent à «faire rendre gorge aux Etats qui refusent d'appliquer leurs lois et de transformer leurs banques en précepteur du fisc», s'insurge celui qui siège à Berne en tant que conseiller national (UDC).

Aux yeux du fisc américain, croiser le fer contre quelques banques apparaît surtout plus efficace que la régularisation, au coup par coup, de 30 000 contribuables fautifs. Une méthode qui exige le maintien des pressions. Thierry Boitelle n'exclut pas «d'autres surprises dans les mois à venir». Comme l'inculpation d'autres banques, «en particulier israéliennes». Certaines ont déjà été pointées du doigt.

Collaboration: Frédéric Lelièvre

REUTERS/CHIP EAST

Le Tribunal du district sud de New York. Les pratiques de Wegelin «étaient habituelles au sein du secteur bancaire suisse», a assuré Otto Bruderer, associé de la première banque inculpée aux Etats-Unis dans une affaire d'évasion fiscale. ARCHIVES

Face au déclin, Straumann préfère changer de patron

> **Santé** Marco Gadola devra restaurer les marges et répondre aux «discounters»

Emmanuel Garessus ZURICH

A la surprise générale, Straumann, leader mondial des implants dentaires avec 19% de part de marché, change de directeur général. Dès avril prochain, Marco Gadola, 49 ans, tentera de remettre le groupe bâlois sur les rails du succès. Déjà directeur financier de Straumann entre 2006 et 2008, il avait ensuite occupé les mêmes fonctions auprès de Panalpina et assumé la responsabilité du marché asiatique. Auparavant, il avait travaillé cinq ans auprès de Hero (alimentation) et neuf ans chez Hilti (construction). Marco Gadola succédera à Beat Spalinger, à la tête du groupe depuis 2010, après en avoir été directeur financier.

Le changement se fait «par consentement mutuel», selon le communiqué diffusé vendredi. Le conseil d'administration en attend «des qualités de direction spécifiques et de nouvelles impulsions».

Beat Spalinger a dû affronter la crise économique et la concurrence croissante des «discounters». En effet, non seulement la croissance s'est fortement tassée dans les implants dentaires, mais le déclin des marges a été massif. En 2005, la marge d'exploitation de Straumann et Nobel Biocare dépassait 30%. En 2012, elle devrait être tombée à 14,8% pour Straumann, selon Vontobel (12% pour Nobel Biocare).

Le marché a été bouleversé par les entreprises qui se spécialisent sur le moyen ou bas de gamme. Le secteur des implants dentaires est particulier dans le sens où le haut de gamme (250 à 300 euros) représente 60% du total, indiquait Beat Spalinger au *Finanz und Wirtschaft* (8 décembre). D'anciens patrons d'autres groupes cotés se sont lancés sur le créneau du moyen et bas de gamme (100 à 150 euros), à l'image de Valentin Chapero (ex-Sonova), avec la start-up TRI, et Richard Fritschi (ex-Ypsomed), avec Biodenta Swiss. Au total, il existe environ 200 producteurs d'implants, selon les analystes. Pour Straumann, les mauvaises nouvelles se sont accumulées ces derniers mois. Son premier actionnaire, Thomas Straumann, a pour des raisons privées, vendu deux hôtels de luxe (Trois Rois à Bâle et Bellevue à Gstaad) et sa participation dans les montres Moser. Puis il s'est séparé de 10% du capital de Straumann, ramenant sa part à 17%, alors que le fonds souverain de Singapour GIC montait de 4 à 14%. Sur le plan boursier aussi, les nouvelles ne sont pas bonnes. En décembre, l'action est sortie des indices MSCI puis de l'indice Stoxx 600.

Belle réaction

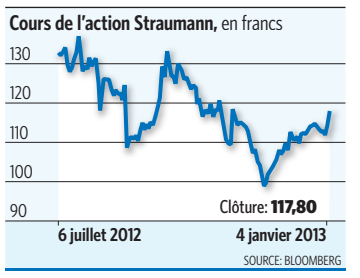

La bourse applaudit

La conjoncture freine aussi le groupe. L'Europe, son marché principal, est en contraction. Le client est de plus en plus réticent à s'offrir un implant, d'autant qu'il est rarement remboursé par l'assurance. Aux Etats-Unis, le groupe est toujours en croissance, mais une taxe de 2,3% a été introduite qui détériorera les marges.

L'annonce, en octobre, de la suppression de 150 emplois (sur un total de 2500) pour économiser 35 à 40 millions, est une réponse logique aux nouvelles conditions-cadres. Avec la nomination de Marco Gadola, les analystes s'attendent à une stratégie privilégiant une amélioration des marges et l'expansion dans les marchés émergents.

En bourse, Straumann, qui vaut 1,8 milliard de francs, a réagi positivement à la nomination. L'action a fini la séance d'hier sur un gain de 3,24% à 117,80 francs.

Le chômage reste stable aux Etats-Unis

> **Conjoncture** Légère baisse des embauches

Les embauches ont ralenti aux Etats-Unis en décembre, et leur rythme, conforme à leur moyenne annuelle, a été insuffisant pour faire baisser le chômage, qui reste à son niveau le plus faible (7,8%) en quatre ans, selon des chiffres officiels publiés vendredi à Washington.

L'économie américaine a créé officiellement 155 000 emplois de plus qu'elle n'en détruisait ce mois-là, en données corrigées des variations saisonnières, soit un peu plus que ce donnait l'estimation médiane des analystes (150 000).

Le solde des embauches apparaît ainsi en baisse de 4% par rapport au mois précédent, pour lequel le chiffre des créations d'emploi nettes a été révisé en hausse de 10%, à 161 000. **AFP**

«Les autres dossiers ne seront pas classés»

> Le décryptage de Scott Michel, président du cabinet d'avocats Caplin & Drysdale à Washington

Le Temps: Quel est le message subliminal envoyé par le Département de la justice américain, suite au règlement de l'affaire Wegelin?

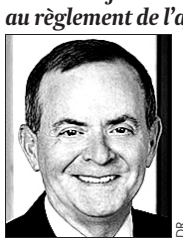
DR

Scott Michel: Premièrement, le département montre qu'il poursuivra sans relâche les banques – en Suisse ou ailleurs – dont les collaborateurs ont aidé de façon active les Américains à cacher de l'argent. Deuxièmement, [il] sera encore plus agressif envers les banques soupçonnées d'avoir incité à sortir l'argent caché dans d'autres établissements plus vulnérables, en raison de la présence [de filiales] aux Etats-Unis. Enfin, cela montre que ses poursuites ne connaissent aucune limite territoriale.

– Dix autres établissements helvétiques sont dans le collimateur. D'autres inculpations vont-elles tomber?

– Personne ne sait avec précision où en sont ces procédures, même si les médias ont rapporté l'initiation d'enquêtes sur Bank Frey, Pictet, certaines banques israéliennes avec des bureaux à Zurich, ainsi que des institutions d'autres pays. Il est peu probable que ces dossiers soient classés. L'objectif de l'IRS [ndlr: le fisc] et du Département de la justice n'est pas seulement de poursuivre ces banques mais d'inciter les Américains concernés à venir d'eux-mêmes régulariser leur situation. Cette issue ne leur est plus offerte lorsque leur nom est livré par leur banque: le détenteur du compte se retrouve alors passible de poursuites pénales et de pénalités substantielles. Notez que la décision à l'égard de Wegelin exige la conservation de toute la documentation liée aux comptes, les Etats-Unis se réservant ainsi le droit d'obtenir les noms de leurs détenteurs – via les procédures d'entraide ou un autre mécanisme.

– 74 millions, ce n'est finalement pas si cher payé pour une banque qui aurait caché 1,2 milliard…

– Dans ces affaires de crime en col blanc, le montant final n'est qu'un des éléments d'une négociation «donnant-donnant» bien plus large. Ce qui importe aux yeux du Département de lajustice américain n'est pas la dizaine de millions récoltée en plus. Mais le fait que [l'accord obtenu] constitue un précédent permettant de faire avancer les autres procédures intentées à l'encontre d'autres d'établissements étrangers.

– Les pressions à l'encontre de la Suisse ne vont donc en rien faiblir?

– Je m'attends à ce que les banques en Suisse – mais également en Israël, à Singapour, à Hongkong ou dans les paradis fiscaux des Caraïbes – soient maintenues sous pression continue, afin de fournir les informations permettant de résoudre les problèmes liés à leur conduite par le passé. L'ère des banques suisses pouvant aider les Américains à cacher leur argent est, en pratique, révolue.

Propos recueillis par P.-A. S.

LeShop.ch a vu ses ventes stagner en 2012

> **Internet** Mauvais climat de consommation

Le magasin en ligne LeShop.ch, filiale du groupe de distribution Migros, a vu son chiffre d'affaires stagner en 2012 par rapport à l'exercice précédent à 150 millions de francs. Le montant représente toujours moins de 1% des ventes de détail du géant orange.

LeShop estime avoir souffert en début d'exercice de la pression sur les prix et d'un mauvais climat de consommation, avec des ventes en recul de 7% sur un an au terme du premier trimestre. La situation s'est retournée à partir du milieu de l'année, alors que le chiffre d'affaires semestriel reculait encore de 4%.

Les taux de croissance réalisés ensuite ont atteint 4% aussi bien au troisième qu'au quatrième trimestre, a indiqué vendredi LeShop.ch. Ce qui, au final, a permis d'égaler le chiffre d'affaires inscrit en 2011. Cette année-là et à titre de comparaison, la maison mère Migros avait généré dans le commerce de détail des ventes totales de l'ordre de 21 milliards.

La dernière année de progression du chiffre d'affaires de LeShop.ch remonte à 2010, l'exercice 2011 s'étant pour mémoire achevé par une contraction de 0,7%. A long terme toutefois, la société basée à Ecublens (VD) dit s'attendre à ce que la part de marché du commerce en ligne pour les denrées alimentaires grimpe à 5%. **ATS**

En vue

Bank of A. 15
Citigroup 15
HSBC 9, 15
JP Morgan 15
LeShop 9
Merck Serono 11
Renault 13
Standard Ch. 15
Straumann 9
UBS 9, 15
Wegelin 9
Wells Fargo 15